

CGV SAS LAQA

Objet et champs d'application

Suite à la commande d'une formation et signature du contrat de formation, validation d'un devis soumis à pôle emploi ou à un organisme financeur, ou inscription à une masterclass, le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels

A la demande du Client, SAS LAQA lui fait parvenir un contrat de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi, un devis, le règlement intérieur, le Protocole Individuel de Formation et le programme des formations.

Le client engage SAS LAQA en retournant, après le délai de rétractation légal de 14 jours, un exemplaire signé et daté du contrat de formation, du devis, du protocole individuel de formation et du règlement intérieur. Une inscription est définitivement validée lorsque les documents paraphés, signés et devis annoté de « bon pour accord » ainsi qu'un règlement d'acompte de 30% sont reçus par nos services. Le Client s'engage par l'envoi de ces documents. Le service planning de SAS LAQA met en place avant le début de l'action de formation les accès à la plateforme de télé enseignements, les dates et horaires des séances de formation du lundi au dimanche en journée ou soirée en format horaire, demi-journées ou journées entières et susceptibles de modifications en cours de formation en cas de force majeure, les contenus de cours susceptibles d'évolution en cours de formation, les contenus d'évaluation susceptibles d'évolution en cours de formation.

A l'issue de cette formation et si les modalités du contrôle continu sont respectées, si la note de participation et les résultats aux évaluations sont supérieurs à une moyenne de 12/20 pour les formations professionnelles et qu'aucune note inférieure à 6/20 éliminatoire n'est obtenue et pour l'ACACED selon les conditions du ministère de l'agriculture, une attestation de suivi et/ou de réussite de formation est adressée au Client et pour l'ACACED une attestation de suivi délivrée par Humanimalis. Dans le cadre de l'ACACED seule la certification délivrée par la DRAAF permet au client d'exercer ou d'ouvrir son entreprise. Pour les actions de formation professionnelle, plus de trois absences non justifiées entraîneront l'arrêt de la formation. Pour l'ACACED toute absence non justifiée par un cas de force majeure démontré, au sens juridique du terme entraîne l'arrêt définitif et immédiat de la formation. Dans le cas d'un financement personnel, aucun document ou aucune démarche ne pourra être exigée par le client vis à vis de pôle emploi ou de son employeur hormis une attestation d'inscription en formation et une attestation de dates de temps de formation en présentiel. Par la signature du contrat le Client s'engage à respecter le règlement intérieur de la SAS LAQA y compris toutes sanctions qui pourrait être prise à son encontre. Toute demande de prêt et de mise à disposition de matériel faite après la signature du contrat ne pourra être étudiée. Le client s'engage à communiquer toutes pièces demandées par la SAS LAQA pour le bon déroulé de la formation

et les besoins de fonctionnement et contrôles qualités. Toute absence de communication de document après 2 rappels par courriel entrainera la fin de l'action de formation sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucun droit ni remboursement, le solde étant dû. Le client en sera informé par courrier recommandé avec accusé de réception.

Remplacement d'un apprenant

Le client ayant contracté un contrat avec la SAS LAQA ne pourra se faire remplacer par un autre participant et ce quel que soit le délai.

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués toutes taxes comprises, SAS LAQA étant exonéré de TVA. Toute formation commencée est due en totalité. Les prix des actions de formation en financement personnel est indiqué sur le site internet et dans le contrat de formation nominatif ainsi que sur le devis émis pour le client. L'acceptation de la société SAS LAQA étant conditionnée par le règlement de l'acompte avant le début de la prestation, la société SAS LAQA se réserve expressément le droit de ne pas délivrer la prestation au client tant que la totalité de l'acompte n'aura pas été réglée dans les conditions prévues ci-dessous. Le règlement du solde est dû selon l'échéancier prévu dans le contrat de formation. Tout retard de règlement de plus de 10 jours entraînera la suspension de l'action de formation pour le stagiaire. Au-delà de la nécessité de deux relances mensuelles de rappel de paiement la SAS LAQA se réserve le droit de mettre fin à l'action de formation sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucun droit ni remboursement, le solde étant dû. Le client en sera informé par courrier recommandé avec accusé de réception. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après rappel de paiement puis mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, SAS LAQA se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir et d'utiliser les recours légaux notamment par voie d'huissier. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la société SAS LAQA selon la date d'échéance. Dans le cadre des temps en présentiel, les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à la charge du client.

Prise en charge et Règlement par un organisme privé ou public financeur

En cas de règlement de la prestation par un organisme privé ou public, il appartient au Client de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de l'acceptation de sa demande; indiquer explicitement sur le contrat et de joindre à SAS LAQA une copie de l'accord de prise en charge ; de transmettre tant à l'organisme financeur qu'à la SAS LAQA l'intégralité des pièces nécessaires au bon traitement de son dossier ; s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'organisme financeur, le solde sera facturé au Client. En cas de refus de paiement de l'organisme financeur du fait du client (non transmission de pièces, non-respect des modes de validation continue de l'action de formation...), le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Si la SAS LAQA n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme

financeur 30 jours après l'envoi des pièces, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Le cas échéant, le remboursement des avoirs par la SAS LAQA est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Refus de commande / Actions consécutives au non-paiement par le client

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation SAS LAQA, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, SAS LAQA pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit. Dans le cas de non-paiement d'une échéance (sous 8 jours après une relance par courriel) ou en cas de refus de paiement de la part du client, la SAS LAQA coupera les accès à la plateforme de télé-enseignement sans préavis et le client ne sera plus autorisé à suivre les visioconférences. Les connections seront rétablies 72h après réception du paiement, les visioconférences manquées seront transmises au client sous forme d'enregistrement. La SAS LAQA se réserve le droit de mettre fin à la formation du Client si le nombre de cours manqués du fait du non-paiement sont au-delà de trois, la SAS LAQA fonctionnant en contrôle continu et la présence aux cours obligatoire.

Conditions de rétractation d'annulation et de report de l'action de formation

Toute rétractation ou annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

Si une annulation intervient avant le début de la prestation et ce après le délai de rétractation légale (14 jours) dans le cas de force majeure avéré au sens juridique du terme, seul l'acompte sera retenu au client. En cas d'annulation, d'abandon pour cas de force majeure avéré au sens juridique du terme et ce pendant l'action de formation, le règlement reste acquis à SAS LAQA à titre d'indemnité forfaitaire, l'acompte ne pourra donc être remboursé et le paiement de la formation au prorata des heures effectuées est due par le client. En l'absence de cas de force majeure le paiement intégral de la formation est dû. En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'organisme financeur. En cas de non-respect d'éléments mentionnés dans le contrat professionnel, le plan individuel de formation et le règlement intérieur et les CGV, la SAS LAQA se réserve le droit de couper les accès à la plateforme ou d'exiger le départ immédiat du lieu de formation en présentiel, une action disciplinaire sera ensuite mise en œuvre au plus vite et le Client informé. En cas d'exclusion temporaire ou définitive suite à une sanction disciplinaire, le solde de la formation sera dû par le Client dans son intégralité.

La SAS LAQA se réserve le droit d'annuler une action de formation. Auquel cas le client est prévenu par courriel et l'intégralité des règlements remboursés au client. En cas de suspension de l'action de formation pour cas de force majeure, la SAS LAQA s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la reprise ou le report de l'action de formation dans un délais de 12 mois reconductible si besoin sur le contrat. En cas d'impossibilité de report, les règlements déjà effectués restent dus et le solde, au prorata des heures non effectuées, n'est pas imputé au client et le cas échéant un remboursement est effectué.

Conditions d'exercice, de validation du contrôle continu, de mise en œuvre de l'action de formation

En cas d'impossibilité majeure, démontrée par l'envoi d'un justificatif, à participer à un enseignement, Le Client doit prévenir par email à l'adresse formations@humanimalis.com au moins 48h à l'avance de son absence ou justifier l'absence sous 48h. Trois absences sont tolérées sur l'ensemble de l'action de formation. Au-delà de trois absences ou de trois visioconférences sans que le micro et/ou la webcam soient en état de fonctionnement la SAS LAQA se réserve le droit de mettre fin à l'action de formation du Client, le solde restant dû dans son intégralité. Le Client est informé de sa responsabilité quant à la qualité de son matériel informatique et du réseau internet haut débit indispensable. Lors des visioconférences, l'activation de la webcam et du son sont obligatoires afin de valider la participation du Client à l'enseignement. La SAS LAQA ne peut être tenue responsable en cas d'impossibilité de visioconférence liée à une absence d'électricité et de réseau internet par les distributeurs ou induites par les conditions météorologiques. Toute action de formation annulée de ces faits sera reportée par la SAS LAQA. Au-delà de 10% d'absence justifiées aux visioconférences la SAS LAQA se réserve le droit de mettre fin au contrat, selon la particularité de la situation qui sera étudiée au cas par cas.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à SAS LAQA en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de SAS LAQA pour les seuls besoins desdits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

Renonciation

Le fait, pour SAS LAQA de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Obligation de non sollicitation de personnel

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de SAS LAQA ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non-respect de la présente obligation, le Client devra verser à SAS LAQA à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre SAS LAQA et ses Clients.

Médiation

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel. Cet établissement a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 11261/OC/22203 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation. Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande soit par écrit à : Sas Médiation Solution 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niois soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr> ; Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir : les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur, le nom et l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné, un exposé succinct des faits. Le consommateur précisera au médiateur ce qu'il attend de cette médiation et pourquoi, copie de la réclamation préalable, tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

Attribution de compétence

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASTRES, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de SAS LAQA qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble. Propriété intellectuelle et contrefaçons, sécurité des accès informatiques

SAS LAQA est propriétaire des droits de propriété intellectuelle ou détient les droits d'usage sur tous les éléments accessibles sur les sites et plateformes de elearning humanimalis.com notamment les textes, images, vidéos, graphismes, logo, icônes, sons, logiciels.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation de tout ou partie des éléments du site, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, est interdite, sauf autorisation écrite préalable de la SAS LAQA. Toute exploitation non autorisée des sites ou de l'un quelconque des éléments qu'ils contiennent sera considérée comme constitutive d'une contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions des articles L.335-2 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle. A l'entrée en formation, le Client recevra des codes d'accès à la plateforme de téléenseignement. Ces codes lui sont personnels et il s'engage à ne pas les communiquer à un tiers. Deux adresses IP seront demandées à l'élève dans le contrat de formation. En cas d'utilisation d'une autre adresse, le Client devra en informer la SAS LAQA à l'avance. Les adresses IP de l'utilisateur pourront être vérifiées par la SAS LAQA et en cas de doute ou d'accès à la plateforme de télé-enseignement par une adresse IP liée au compte différente de celles communiquées à la SAS LAQA, la SAS LAQA se réserve le droit de couper sans préavis les accès à la plateforme de télé-enseignement et de mettre un terme à l'action de formation du Client en l'informant par courrier recommandé. La totalité du coût de l'action de formation sera dû par le Client et des poursuites pourront être engagées par la SAS LAQA.

Conditions générales d'utilisation du site et des services proposés

L'utilisation du site humanimalis.com implique l'acceptation pleine et entière des conditions générales d'utilisation ci-après décrites. Ces conditions d'utilisation sont susceptibles d'être modifiées ou complétées à tout moment, les utilisateurs du site humanimalis.com sont donc invités à les consulter de manière régulière.

Ces sites sont normalement accessibles à tout moment aux utilisateurs. Une interruption pour raison de maintenance technique peut survenir, SAS LAQA s'efforcera alors de communiquer préalablement aux utilisateurs les dates et heures de l'intervention. Le site humanimalis.com sont mis à jour régulièrement. De la même façon, les mentions légales peuvent être modifiées à tout moment : elles s'imposent néanmoins à l'utilisateur qui est invité à s'y référer le plus souvent possible afin d'en prendre connaissance.

Description des services fournis

Le site humanimalis.com a pour objet de fournir une information concernant l'ensemble des activités de la société et les supports des enseignements des formations. La SAS LAQA s'efforce de fournir des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes et des carences dans la mise à jour, qu'elles soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations. Toutes les informations indiquées sur humanimalis.com sont données à titre indicatif, et sont susceptibles d'évoluer. Par ailleurs, les renseignements figurant sur le site humanimalis.com ne sont pas exhaustifs. Ils sont donnés sous réserve de modifications ayant été apportées depuis leur mise en ligne.

Limitations contractuelles sur les données techniques

Le site et la plateforme de télé-enseignement utilisent la technologie JavaScript. Le Client s'engage à utiliser le moteur de recherche Chrome en priorité, créer une adresse Gmail, autoriser l'installation de pluggins sur son matériel informatique équipé d'une webcam, avec volume d'entrée et de sortie efficients, casque avec micro intégré et connexion filaire haut débit. Le client communique à la signature du contrat de formation deux adresses IP et s'engage à ne pas communiquer ses identifiants à des tiers. Dans le cas de connexions via d'autres adresses IP, la SAS LAQA se réserve le droit de couper définitivement les accès à la plateforme de télé-enseignement sans que le client puisse se prévaloir de quelque indemnité que ce soit et le paiement de l'action de la formation reste dû. Le site Internet ne pourra être tenu responsable de dommages matériels liés à l'utilisation du site. De plus, l'utilisateur du site s'engage à accéder au site en utilisant un matériel récent, ne contenant pas de virus et avec un navigateur de dernière génération mis-à-jour. La SAS LAQA ne pourra également être tenue responsable des défauts et absences de connexion internet nécessaires à l'accès au site internet, à la plateforme de télé-enseignement, aux visioconférences et à leurs enregistrements.

Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par SAS LAQA à son siège social au 205 route de Toulouse 81370 St-Sulpice.